Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-212902993-20260420-D2026_25-DE

COMMUNE DE TRÉOUERGAT
FINISTÈRE
Canton de SAINT RENAN

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10
Quorum : 6

Date de la convocation : 13/04/2026

Date de publication et d'affichage : 23/04/2026

Le lundi 20 avril 2026, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 avril 2026, s'est réuni en mairie sous la présidence de Reun TREGUER.

Etaient présents :

Yohan BELLEGUIC, Typhaine BOCANDE, Myriam GUENEUGUES, Cécile JEGOU, Kévin LE FLEM, Mikaël LE MENE, Jean-Michel L'HOSTIS, Fabienne MORVAN, Reun TREGUER, Luc VENNEUGUES.

Etaient absents excusés : Isabelle LAMOUR

Secrétaire de séance : Yohan BELLEGUIC

Laetitia GALY, secrétaire général de mairie, assistait à la réunion.

D 2026-25 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Vu le renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans un délai de deux mois suivant ce renouvellement.

Pour les communes de moins de 2 000 habitants, cette commission, présidée par le Maire, est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, dont le mandat est identique à celui du Conseil Municipal.

Les commissaires sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, établie par le Conseil Municipal en nombre double, soit 24 personnes (12 titulaires et 12 suppléants), remplissant les conditions requises : être âgés d'au moins 18 ans, de nationalité française, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux impositions directes locales de la commune, présenter une connaissance suffisante des réalités locales, et pour l'un d'entre eux, être domicilié hors de la commune.

La liste proposée doit assurer une représentation équilibrée des contribuables soumis aux différentes impositions locales.

À défaut de transmission de cette liste dans les délais, ou si celle-ci est incomplète, le Directeur départemental des finances publiques pourra procéder à la désignation d'office des commissaires.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-212902993-20260420-D2026_25-DE

Monsieur le Maire propose la liste ci-dessous de 24 personnes pouvant être amenées a siéger à la Commission :

- Jean-Yves L'HOUR, Languiouas
- Viviane COLIN ép. PELLE, Campir Soul,
- Denise RAGUENES ép. GOURMELON, Keroulac'h,
- Vincent L'HOSTIS, 16 Le Bourg,
- Frédéric LE ROUX, 5 le Bourg,
- Alexis L'HOSTIS, 2 Ponticou,
- Henri MANSON, 19 Kerstephan,
- Hubert BLOAS, 2 Croix Neuve,
- Jean-Luc CONQ, PLOUGUIN
- Jean-François DUBREUIL, 1 route de Cabalan,
- Jean JACOB, Ker ar Groas,
- Philippe BLOAS, Pont ar Bleis,
- François L'HOSTIS, Milin an Traon,
- Jean-Marie CAUCHOIS, 1 Pen ar Prat,
- Pascal GUIZIOU, Keravel,
- Jean CALVARIN, 1 Kerviziou
- Sylvain KERMARREC, Kervran
- Fabienne MORVAN, Kerascoët,
- Yohan BELLEGUIC, 21 Kerstephan,
- Mikaël LE MENE, 15 Kerstephan,
- Jean-Paul TERROM, Costouarne LANRIVOARÉ
- Joseph CONQ, Pen an Dreff LANRIVOARÉ
- André KERMARREC, Cabalan

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (10 voix « Pour »):

PROPOSE des membres titulaires et suppléants ci-dessus, amenés à siéger au sein de la commission communale des impôts directs,

PRÉCISE que la commission sera convoquée par le maire dans les conditions prévues par les textes en vigueur,

AUTORISE le maire à :

- signer la délibération ;
- de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'au Trésor public.

Délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Reun TREGUER,

MAIRIE de TREOUERGAT (Finistère)

Le secrétaire de séance
Yohan BELLEGUIC